



Montréal : l'avantage urbain

Soumission
prébudgétaire fédérale
2007-2008

© Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2007

présentée à
L'honorable James Michael Flaherty, C.P., M.P.
Ministre des Finances
Gouvernement du Canada

par
La Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Janvier 2007



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Table des matières

Recommandations générales : donner à Montréal les moyens de cultiver son unicité et de stimuler sa croissance	3
Recommandations spécifiques.....	4
1. L'investissement dans les grandes agglomérations urbaines.....	4
1.1. Amélioration de la situation financière des villes	4
1.2. Le transport en commun : durable et incontournable.....	5
2. Un projet structurant pour Montréal.....	6
2.1. Le havre de Montréal.....	6
3. Le soutien à l'innovation métropolitaine.....	7
3.1. Intégration des technologies innovantes.....	7
3.2. Commercialisation des innovations.....	7
4. Le soutien au commerce international.....	8
4.1. Soutien aux investissements directs à l'étranger.....	8
5. L'attraction, la formation et la rétention du talent	9
5.1. Augmentation des ressources des institutions d'enseignement supérieur.....	9
6. La culture comme moteur de développement métropolitain.....	10
6.1. Augmentation du budget du Conseil des arts du Canada	10
6.2. Maintien du financement des tournées internationales.....	10
6.3. Financement privé de la culture.....	11
Conclusion.....	12

Recommandations générales

DONNER À MONTRÉAL LES MOYENS DE CULTIVER SON UNICITÉ ET DE STIMULER SA CROISSANCE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. C'est donc à titre de plus important organisme privé au Québec voué au développement économique que la Chambre énonce ses recommandations prébudgétaires au ministre des Finances du Canada pour l'année 2007-2008.

En premier lieu, la Chambre recommande de considérer le développement optimal des régions métropolitaines comme étant absolument vital pour la prospérité du pays. À travers le monde, les agglomérations urbaines sont plus que jamais au cœur de la croissance économique et de la création de richesse. Les agglomérations urbaines du Canada ne font surtout pas exception, les cinq plus grandes comptant pour 43,6 % du PIB canadien et celle de Montréal comptant à elle seule pour 49,1 % du PIB du Québec alors qu'elle compte 46,6 % de sa population. De plus, l'agglomération de Montréal est à l'origine de 70 % des exportations québécoises. On voit donc que l'activité économique de la région montréalaise permet de générer des retombées qui vont bien au-delà de son territoire. Manifestement, les talents et les investissements tendent à se concentrer massivement dans les villes et ces dernières se livrent une vive concurrence.

Certes, le gouvernement du Canada semble de plus en plus sensible à cette réalité et a posé plusieurs gestes prometteurs pour donner aux régions métropolitaines du pays les moyens d'exploiter tout leur potentiel. Parmi ces gestes, notons l'octroi du plein remboursement de la TPS aux municipalités, une mesure qui a contribué de façon concrète à l'amélioration des finances municipales à travers le pays, conformément au souhait qui avait déjà été exprimé par la Chambre. Notons également un transfert progressif sur cinq ans d'une fraction de la taxe d'accise sur l'essence. Toutefois, les grandes agglomérations urbaines, Montréal en tête, s'attendent à des efforts additionnels. Ainsi, le budget 2007-2008 donnera l'occasion au gouvernement du Canada de confirmer sa volonté de traduire en mesures budgétaires concrètes les ambitions qu'il nourrit à l'égard des grandes villes du pays.

Il est temps d'alimenter la croissance des grandes agglomérations urbaines, les moteurs économiques du Canada. Avec une fiscalité très compétitive certes, dont l'intention du gouvernement à cet égard peut être constatée dans le document *AVANTAGE Canada, Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, mais également avec des projets qui sauront augmenter l'attractivité de Montréal et servir de tremplins à la création de richesse tout en respectant l'équilibre budgétaire que maintient le gouvernement du Canada. Dans ce contexte, il est certain qu'un investissement dans l'«avantage urbain» saura porter fruit, car Montréal est indéniablement un immense avantage pour le Canada... un avantage que le gouvernement du Canada a un très grand intérêt à développer.

Enfin, soulignons que la Chambre considère que l'accroissement de la richesse collective doit être le but premier de l'action budgétaire et que, pour ce faire, on doit inlassablement œuvrer à l'établissement d'un environnement d'affaires performant. À ce sujet, même si l'exemple de l'Irlande s'inscrit dans un contexte particulier, nous prenons acte du fait qu'il démontre que des virages calculés peuvent provoquer les résultats attendus. De même, les mesures facilitant l'adaptation au commerce intégratif et permettant aux entreprises de s'inscrire adéquatement dans les grandes chaînes d'approvisionnement mondiales doivent constamment être améliorées.

Recommandations spécifiques

1. L'INVESTISSEMENT DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES

La Chambre insiste depuis plusieurs années sur le rôle important joué par les grandes villes dans la compétitivité du Canada. Par conséquent, l'impact des villes sur la croissance de l'économie justifie qu'on leur porte une attention soutenue, notamment au plan de l'état des infrastructures des régions métropolitaines. En effet, selon une étude publiée par Statistique Canada¹, les infrastructures urbaines constituent un facteur pouvant influencer les coûts de production et d'exploitation des entreprises et des commerces, particulièrement en matière de transport et de circulation des marchandises. Ainsi, pour assurer la performance de ces infrastructures, faut-il impérativement améliorer la structure de revenus des municipalités. Car au cœur du défi financier des villes réside leur dépendance aux revenus de nature foncière.

1.1 AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES VILLES

À Montréal, en 2007, environ 71,4 % des revenus² proviendront du domaine foncier – taxes foncières, tarifications auprès des propriétaires d'immeubles et compensations tenant lieu de taxes. De plus, les entreprises et commerces, par le biais des taxes foncières sur les immeubles non résidentiels et des taxes d'affaires, sont parmi les contributeurs les plus importants au financement des villes. Dans le cas de Montréal, pour le budget 2007, environ la moitié des charges fiscales perçues par la Ville proviennent des immeubles non résidentiels – alors que cette catégorie d'immeubles ne représente que 24,3 % de la valeur foncière imposable. Enfin, la taxe foncière est très peu adaptée aux responsabilités nouvelles et grandissantes des municipalités : il s'agit d'une assiette fiscale qui n'évolue pas au même rythme que la croissance économique.

Au plan foncier, le gouvernement du Canada, contrairement aux propriétaires privés, possède un statut particulier qui l'exempte de l'obligation de s'acquitter entièrement de la taxe foncière et, par le fait même, du coût des services municipaux dont bénéficient pourtant les immeubles dont il est propriétaire. Même si le gouvernement du Canada et ses sociétés sont tenus de payer les tarifications et frais encourus pour les services consommés directement par les édifices publics, dans la majorité des cas, ces frais ne suffisent pas à couvrir la totalité des coûts des services municipaux. La compensation sensée combler ce manque à gagner prend la forme d'une «compensation tenant lieu de taxes». En 2007, les compensations tenant lieu de taxes payées par le gouvernement du Canada et ses sociétés à la Ville de Montréal sont estimées à 47,8 millions \$.

Pour répondre à un souci d'équité fiscale, la Chambre appuie la conclusion de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales selon laquelle il est recommandé que le gouvernement du Canada et ses sociétés paient des compensations tenant lieu de taxes équivalentes à 100 % des taxes locales sur la valeur foncière de leurs propres immeubles. Cette mesure permettrait à la fois de simplifier le régime de compensations tenant lieu de taxes et d'accroître les revenus des municipalités.

Recommandation :

Que le gouvernement du Canada adopte, pour lui-même et ses sociétés, un régime simple et transparent de compensations tenant lieu de taxes foncières et dont les montants correspondraient à 100 % des taxes locales sur la valeur foncière réelle de tous les immeubles dont lui et ses sociétés sont propriétaires.

¹ Harchaoui, Tarek M. et Faoui Tarkhani, *L'infrastructure publique au Canada*, Statistique Canada, novembre 2003.

² Budget du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

1.2 LE TRANSPORT EN COMMUN : DURABLE ET INCONTOURNABLE

Donner des moyens à Montréal, c'est également faire sienne l'idée que le réseau de transport en commun contribue largement au développement urbain durable de la métropole. À preuve, mentionnons que 57 % des travailleurs du centre-ville utilisent le transport en commun pour se rendre au travail. Toutefois, le nombre de déplacements effectués en transports collectifs (train, autobus, métro) dans la grande région métropolitaine durant la période de pointe du matin est de 367 000, soit environ 20 % seulement de tous les déplacements motorisés, ce qui laisse ainsi largement place à l'amélioration.

Le transport en commun améliore la mobilité des individus, réduit le nombre de véhicules sur le réseau routier et augmente la qualité de vie des résidents. De plus, le transport en commun est à l'origine de retombées économiques majeures pour la métropole du Québec.

En effet, les bénéfices économiques générés par le transport en commun ne se limitent pas aux seules dépenses des organismes de transport de la région. En 2003, par exemple, le transport en commun a permis aux ménages montréalais d'économiser près de 600 millions \$ en frais de déplacement. Or, ces économies donnent un pouvoir d'achat accru aux ménages qui peuvent ainsi dépenser davantage, notamment en achat de biens, en sorties culturelles et en loisirs. De plus, les recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Canada provenant des activités générées par les sociétés de transport en commun dans la région de Montréal étaient estimées, pour l'année 2003, à 94,6 millions \$. Ainsi, le gouvernement du Canada récoltait plus de 7,39 \$ de recettes diverses sur chaque tranche de 100 \$ de dépenses des sociétés de transport en commun.³

Le 28 novembre 2005, les gouvernements du Québec et du Canada ont signé une entente prévoyant que le gouvernement du Canada versera au Québec, d'ici la fin de 2009, plus de 1,34 milliard \$ issus de la taxe fédérale sur l'essence. Les sommes provenant des divers paliers de gouvernement supérieurs et dont disposent les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2007, pour le transport en commun, sont de l'ordre de 22,9 millions \$ prélevés sur les transferts de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, 81,2 millions \$ dans le cadre de l'amendement Layton – entente devant se terminer en 2007 –, et 9,5 millions \$ qui proviennent du gouvernement du Québec.

Enfin, malgré les sommes déjà octroyées au transport en commun dans la région montréalaise, la Chambre est d'avis qu'il importe d'assurer aux sociétés de transport les investissements nécessaires pour faire croître la part de marché de l'utilisation du transport en commun par rapport à celle de l'utilisation de la voiture, notamment par les quatre conditions suivantes :

- assurer le confort aux usagers par la mise à niveau de certaines infrastructures de transport en commun ainsi que par la mise en place de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins de la clientèle;
- améliorer les temps de parcours et les fréquences, pour accroître l'attrait du transport en commun par rapport à l'utilisation de la voiture;
- assurer la fiabilité des réseaux, puisque cet élément constitue un avantage comparatif majeur par rapport à l'utilisation de la voiture qui, elle, est soumise aux aléas de la circulation routière et des conditions météorologiques;
- améliorer les infrastructures : uniquement pour la Société de transport de Montréal (STM), des investissements de l'ordre de 3,5 milliards \$ seront nécessaires sur 10 ans, notamment pour remplacer et modifier les voitures de métro, en plus de renouveler les équipements fixes tels que les structures de béton et les systèmes de ventilation.

Le transfert provenant de la taxe fédérale sur l'essence fournira une source stable, fiable et prévisible de financement des infrastructures municipales et de celles du transport en commun. La Chambre souhaite

³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Transport en commun : un puissant moteur du développement économique de la région métropolitaine de Montréal*, décembre 2004.

néanmoins que le financement du transport urbain prévu par les lois C-48 et C-66 soit maintenu au-delà de la période précisée et devienne permanent.

Recommandation :

Que le gouvernement du Canada maintienne de façon permanente le transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence dans le cadre d'une participation à un financement stable, récurrent et prévisible des infrastructures, notamment des infrastructures de transport en commun.

2. UN PROJET STRUCTURANT POUR MONTRÉAL

Des investissements destinés à augmenter l'attractivité de Montréal et à servir de tremplin à la création de richesse sont nécessaires pour alimenter la locomotive économique du Québec. Parmi les projets porteurs et structurants susceptibles de propulser Montréal, il en est un qui devrait intéresser plus particulièrement le gouvernement du Canada.

2.1 LE HAVRE DE MONTRÉAL

La mise en valeur du havre de Montréal, telle que pilotée par la Société du Havre, est l'un des projets de développement et d'aménagement urbain les plus ambitieux de l'histoire de Montréal. Que ce soit en raison de la taille du territoire faisant l'objet de la planification ou de l'importance des travaux à y réaliser, la somme des investissements nécessaires pour exploiter l'immense potentiel de développement du havre est très importante. Dans ce contexte, l'application d'un partenariat mettant à profit des capitaux privés pour la réalisation d'une mise en valeur de grande qualité s'impose. Mais pour ce faire, l'implication du gouvernement du Canada est attendue dans le déclenchement de la réaction en chaîne dont a besoin ce secteur pour se déployer. À cet égard, la Chambre espère que la modernisation de l'autoroute Bonaventure sera rapidement mise en oeuvre pour permettre le réaménagement d'une des entrées les plus importantes du centre-ville de Montréal, l'accès aux berges du Saint-Laurent, ainsi que la mise en place d'une liaison de transport en commun entre le havre et le centre-ville. Ce projet de réaménagement de l'autoroute nécessiterait certes des investissements de près de 800 millions \$, mais il générerait pas moins de 1,7 milliard \$ d'investissements privés et commerciaux.

Comme l'a fait le gouvernement du Québec avec la construction du siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'agrandissement du Palais des congrès et la réalisation du Quartier International, la mise en oeuvre d'un projet de grande envergure, en synergie avec les planificateurs de la Société du Havre et sous l'impulsion du gouvernement du Canada, pourrait changer la face de cette partie de Montréal.

Recommandation :

Que le gouvernement du Canada investisse dans le réaménagement de l'autoroute Bonaventure et agisse comme déclencheur dans le projet de mise en valeur du havre de Montréal.

3. LE SOUTIEN À L'INNOVATION MÉTROPOLITAINE

La réputation de Montréal comme ville de savoir n'est plus à faire : la présence de quatre universités et de quatre grandes écoles sur l'île de Montréal, de campus universitaires à travers la métropole, de plus de 170 000 étudiants et de 75 % de la recherche universitaire québécoise parle d'elle-même. L'importance des compétences et de l'innovation n'est plus à prouver non plus dans une économie qui, pour affirmer sa place sur l'échiquier mondial et se démarquer de ses concurrentes, mise sur le savoir.

3.1 INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

Les technologies innovantes, grâce aux revenus qu'elles génèrent et aux gains d'efficacité qu'elles permettent, se définissent comme moteurs économiques : elles activent la création de richesse, laquelle se manifeste, entre autres, par la création d'emplois à forte valeur ajoutée. Ainsi, l'intégration des technologies innovantes – tant dans les processus de production que dans la culture managériale – doit nous permettre d'améliorer notre position face à une concurrence qui, de plus en plus, vise également les activités économiques à haute valeur ajoutée. Nous devons donc impérativement user des innovations pour améliorer notre productivité, soutenir notre créativité et créer les conditions de développement de nouvelles technologies.

Afin de relever les défis que pose la concurrence de pays comme la Chine ou l'Inde, le Québec doit développer son bassin de talents de même qu'une fiscalité avantageuse. Sa position concurrentielle dépendra de plus en plus de sa capacité à développer et à exploiter son savoir ainsi qu'à en tirer pleinement profit. La forte compétition qu'imposent les économies qui bénéficient de l'avantage de très bas salaires signifie que les entreprises canadiennes doivent se positionner en fonction de leur capacité à surpasser ces compétiteurs, et ce, par d'autres moyens que la course au salaire le plus bas. Il est donc capital de favoriser la transformation de la PME locale à la PME globale mais, pour ce faire, la PME doit d'abord être innovante.

Recommandation :

Que des mesures fiscales ciblées aux paramètres précis soient mises en place pour favoriser l'intégration de technologies innovantes dans nos entreprises, *a fortiori* au sein de nos PME.

3.2 COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS

Le *Global Competitiveness Index* classe le Canada 16^e sur 125 pays en termes de compétitivité : après avoir perdu trois places depuis 2005, l'économie canadienne se retrouve aujourd'hui derrière les économies de Singapour, des États-Unis, du Japon, de Hong Kong et de Taiwan. Il est certain que, puisque l'innovation est un des facteurs qui rehaussent la compétitivité d'une économie, le Canada doit davantage encourager la découverte, mais aussi la mise en marché de ses innovations.

La présence de mécanismes efficaces de soutien à la R-D permet déjà aux entreprises canadiennes d'obtenir un certain succès dans les premières étapes de la démarche d'innovation. Néanmoins, dans la chaîne de l'innovation, la commercialisation de ces découvertes représente le maillon faible. Il est impératif de veiller à ce que nos entreprises, notamment nos PME, puissent mettre en marché les innovations qu'elles développent. En effet, la commercialisation de nos innovations représente le principal moyen d'apprécier, de partager et de tirer plein bénéfice de la recherche et développement. Conséquemment, l'adoption de mesures fiscales, à l'image de crédits d'impôt bien ciblés, favoriserait la mise en application et la transmission des résultats de la R-D. Une telle mesure améliorerait la capacité de nos entreprises à maintenir leur compétitivité et à améliorer leur positionnement en maximisant les retombées de leurs innovations plutôt que de voir des entreprises étrangères les commercialiser à leur place.

Recommandation :

Que des crédits d'impôt encadrés de paramètres précis soient instaurés pour favoriser et encourager la commercialisation des innovations.

4. LE SOUTIEN AU COMMERCE INTERNATIONAL

Pour la Chambre, la compétitivité économique de l'agglomération urbaine de Montréal est grandement tributaire de la réussite des entreprises sur les marchés étrangers et de leur capacité d'investir dans leur propre réussite.

4.1 SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER

Les investissements directs à l'étranger (IDE) représentent une des nombreuses façons de faire du commerce international et, depuis les dernières décennies, les IDE sont en pleine croissance. Selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), en 1980, la valeur totale des IDE en \$US dans le monde s'est chiffrée à 53,7 milliards \$. Dix ans plus tard, ils totalisaient 238,7 milliards \$, puis 1,2 billion \$ en 2000. Après avoir accusé un certain recul, la valeur des IDE s'est ensuite élevée à 730,2 milliards \$ en 2004.

Les avantages des IDE sont nombreux. Selon une étude de l'OCDE⁴, chaque dollar investi à l'étranger est associé à 2 \$ additionnels d'exportation et à un surplus de la balance commerciale de 1,70 \$ pour le pays qui a effectué l'investissement. De plus, les IDE sortants représentent un puissant mécanisme d'accès aux marchés étrangers. En effet, à travers les IDE, les produits finis exportés sont progressivement remplacés par des biens intermédiaires à haute valeur ajoutée et par des services des sociétés mères aux filiales étrangères.

Malgré cela, le Canada pourrait être davantage présent sur les marchés internationaux et profiter encore plus des avantages que ces investissements pourraient lui apporter. De plus, les entreprises qui se lancent dans l'aventure des IDE sont pour la plupart de grandes entreprises⁵. Ainsi, en comparaison, les PME, qui constituent l'essentiel du tissu économique du pays, sont encore relativement sous-représentées dans l'économie mondiale. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles sont relativement peu préparées à un climat d'affaires plus complexe et plus risqué et disposent de ressources plus limitées – en particulier en ce qui a trait aux outils de financement pour les projets d'IDE.

Le Canada n'offre pas véritablement de soutien financier aux entreprises qui désirent investir à l'étranger. Alors que bon nombre d'agences de développement économique ont le mandat d'attirer les investissements étrangers au Canada, les actions concrètes en matière de promotion des investissements directs des Canadiens à l'étranger se font beaucoup plus rares. Les autres pays du G7 sont déjà dotés de leur propre fonds d'investissements directs à l'étranger (FIDE). On compte aujourd'hui une vingtaine de FIDE en Europe, deux en Asie et un en Amérique du Nord, tous chargés de fournir de l'équité, de la quasi-équité, des prêts, de l'assistance technique, de l'assurance-risque, etc.

Malheureusement, il n'y a pas d'équivalent au Canada. Certes, il existe le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA), mais il est limité à une zone géographique et il est ouvert à tous les investisseurs privés – qu'ils soient Canadiens ou non. Enfin, puisque les investissements du FICA varient entre 5 et 50 M \$US, ce fonds devient moins accessible aux PME canadiennes. Dans ce contexte, la

⁴ OCDE, *Open Markets Matter: The Benefits of Trade and Investment Liberalization*, Paris, 1998.

⁵ En effet, selon une étude de KPMG, 97,14 % des IDE réalisés par des entreprises canadiennes ont été des transactions de plus de 100 M \$CA en 1998 dont la majorité s'effectuaient dans le cadre de fusions et acquisitions.

Chambre est d'avis qu'une stratégie de soutien des IDE devrait être développée, avec une attention particulière portée aux PME.

Recommandation :

Qu'une véritable stratégie de soutien aux investissements directs à l'étranger soit mise à la disposition des PME canadiennes.

5. L'ATTRACTION, LA FORMATION ET LA RÉTENTION DU TALENT À MONTRÉAL

La capacité d'innover d'une économie est intimement liée aux individus talentueux et bien formés qui sont à la source de ces innovations, et on doit accorder davantage d'importance à cette nouvelle réalité au moment où la croissance démographique faiblit et que la population vieillit. Ainsi, l'enjeu capital du talent ne peut plus se limiter au seul développement des talents locaux, en particulier dans un contexte où, d'ici quelques années, la croissance nette de la main-d'œuvre reposera principalement sur l'immigration. Le Canada doit livrer bataille pour accueillir – de façon permanente – les personnes talentueuses venant d'ailleurs et qui cherchent le meilleur endroit où vivre et développer leur talent. Par conséquent, le gouvernement aurait tout avantage à soutenir l'économie du savoir en accroissant sa contribution au financement du réseau universitaire.

5.1 AUGMENTATION DES RESSOURCES DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avec plus de 60 % des étudiants universitaires québécois, la région métropolitaine de Montréal est sans contredit le pôle principal de l'activité universitaire au Québec : près de 75 % de la R-D universitaire au Québec est réalisée dans la région montréalaise⁶ qui se classe ainsi au premier rang des métropoles canadiennes quant à l'intensité de la recherche universitaire⁷. Rappelons, à cet égard, que les retombées de ces activités de recherche pour 2001 étaient évaluées à 2,5 milliards \$⁸. En outre, de nombreuses entreprises privées entretiennent d'étroites relations d'affaires avec les institutions universitaires, au plus grand bénéfice des secteurs du savoir, des biotechnologies et des hautes technologies de la région montréalaise.

Il demeure toutefois que les institutions universitaires font face à des défis de financement énormes et constants et où la concurrence est mondiale. Un investissement accru dans les institutions universitaires constituerait un élément additionnel qui permettrait à Montréal d'attirer d'avantage de jeunes talents étrangers, de les former et de les retenir pour qu'ils contribuent au développement plein et entier de la région.

La Chambre est d'avis que les sommes allouées au réseau universitaire pour le maintien d'un enseignement de qualité et pour le développement des activités de recherche devraient être accrues et que, dans l'optique de favoriser un meilleur financement des universités, le gouvernement devrait bonifier les mesures fiscales incitatives destinées au financement des universités par des individus et des entreprises.

Recommandations :

Que des sommes supplémentaires soient allouées au réseau universitaire pour le maintien d'un enseignement de qualité et pour le développement des activités de recherche.

⁶ Fernand MARTIN, *Savoir et croissance, les universités : catalyseurs du Montréal métropolitain – Les retombées économiques*, Université de Montréal, février 2004, p. 9.

⁷ Research Infosource, Canada's Top 20, Research Communities. <http://www.researchinfosource.com/media/2006Top20ListSup.pdf>

⁸ Fernand Martin, op cit, p. 8.

Que le gouvernement bonifie les mesures fiscales incitatives destinées au financement des universités par des individus et des entreprises.

6. LA CULTURE COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN

Montréal est particulièrement choyée par la richesse des talents artistiques qui l'habitent. La détermination et l'inventivité de ses créateurs ont permis d'établir une vitalité culturelle qui compte parmi les plus importants atouts de la métropole. Non seulement la culture représente-t-elle aujourd'hui un élément fondamental de l'identité montréalaise, mais elle constitue également une composante majeure de la qualité de vie ainsi qu'un important facteur d'attraction et de rétention des talents. Ce secteur, dont les réussites internationales sont dignes d'inspirer l'ensemble des acteurs de l'économie de la région métropolitaine, agit véritablement comme un levier du développement de la métropole.

La Chambre s'efforce donc de contribuer au développement et au rayonnement de cet atout incomparable de Montréal. Car le milieu culturel a beaucoup à apporter au milieu économique, à commencer par une contribution directe et importante au produit intérieur brut. À Montréal, le secteur culturel génère des retombées annuelles de près de 5 milliards \$, et quelque 90 000 emplois directs et indirects en dépendent⁹. Ce secteur contribue également à attirer annuellement plus de sept millions de visiteurs qui viennent à Montréal et profitent des attraits que sont ses grands festivals, ses expositions muséales, les représentations données par ses orchestres, ses compagnies de danse ou encore ses maisons de théâtre.

6.1 AUGMENTATION DU BUDGET DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

À l'heure où la concurrence internationale se joue principalement entre les grandes agglomérations urbaines, il est devenu indispensable pour les métropoles de mettre en place un environnement favorable à la création de richesse et, pour ce faire, d'offrir une excellente qualité de vie. En ce sens, le financement public des organismes artistiques montréalais par le biais du Conseil des arts du Canada est essentiel pour soutenir un des traits de personnalité distinctifs de Montréal – c'est-à-dire sa vitalité culturelle.

En mai 2005, le budget du Conseil des arts du Canada, fixé à 156 M \$, a été bonifié au moyen de subventions supplémentaires de 50 M \$ répartis sur deux ans (20 M \$ en 2006, 30 M \$ en 2007), pour atteindre un total 186 M \$ en 2007. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite une augmentation permanente du budget de l'ordre de 100 M \$, pour un total 286 M \$.

Recommandation :

Que le gouvernement augmente de façon permanente le budget accordé au Conseil des arts du Canada.

6.2 MAINTIEN DU FINANCEMENT DES TOURNÉES INTERNATIONALES

Il a été démontré récemment que, dans les médias étrangers, lorsque Montréal est mentionnée, c'est de façon prédominante pour traiter de la culture, les pages sportives mises à part¹⁰. Si c'est la grande créativité de nos artistes qui fait parler de nous à l'étranger, c'est parce qu'ils nous représentent

⁹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Le financement privé de la culture, novembre 2005.

¹⁰ Étude d'Influence Communication menée entre le 22 août 2005 et le 21 août 2006 dans les 50 plus grands quotidiens américains.

fièrement et activement partout à travers le monde. Le soutien financier accordé par le gouvernement du Canada aux tournées artistiques contribue à rendre cette présence internationale possible.

Par conséquent, la Chambre est inquiète devant les réductions budgétaires annoncées en septembre dans divers programmes. Dans cette série de coupures, il était annoncé que le Fonds pour la diplomatie publique, qui comprend le programme de relations culturelles internationales (soutien aux tournées artistiques), serait amputé de 12 M \$ sur deux ans.

Même si cette somme semble minime en fonction de l'objectif recherché de réductions budgétaires globales d'un milliard de dollars, il est évident que cette mesure aura un grand impact sur la représentation à l'étranger des compagnies artistiques montréalaises dont le financement des tournées s'appuie souvent sur les subventions publiques. Les tournées internationales de ces organismes contribuent grandement à maintenir et à renforcer la notoriété du Canada et la réputation de Montréal comme métropole culturelle effervescente. Il est par conséquent essentiel de maintenir le financement pour les tournées internationales des artistes canadiens.

Recommandation :

Que le gouvernement maintienne le financement pour les tournées internationales des artistes canadiens.

6.3 FINANCEMENT PRIVÉ DE LA CULTURE

La Chambre est convaincue que le milieu culturel a beaucoup à apporter au milieu économique. Cet apport se traduit par une contribution directe et importante au produit intérieur brut. Il prend également la forme d'une inspiration précieuse pour toute la communauté des affaires. Dans ce contexte, la Chambre croit non seulement que la vitalité culturelle de Montréal est l'un de ses atouts les plus précieux, mais également qu'il est dans l'intérêt de la communauté des affaires de soutenir plus efficacement ce milieu et de s'en rapprocher davantage.

En nous penchant sur les moyens d'accroître la contribution du secteur privé, nous ne voulons surtout pas lancer le message qu'un désengagement de l'État pourrait être souhaitable, ou même faisable. Bien au contraire, nous tenons à souligner l'occasion extraordinaire que nous avons d'accroître encore davantage la contribution de la culture à la réussite et au rayonnement de Montréal, en enjoignant le secteur privé à en devenir, lui aussi, un partenaire privilégié. Les résultats d'une récente étude de la Chambre ayant souligné la participation encore trop faible du secteur privé au financement de la culture, nous recommandons que le gouvernement du Canada propose de nouvelles mesures fiscales destinées à encourager les entreprises à soutenir financièrement le milieu culturel de manière durable.

Des incitatifs simples et novateurs créeraient certainement un effet d'entraînement et d'émulation pour faire progresser la jeune culture philanthropique québécoise. C'est en effet au moment où la génération des «baby-boomers» atteint l'âge de la maturité, une période plus propice au soutien des œuvres caritatives, qu'il faut sensibiliser et encourager ce groupe influent vers la philanthropie.

Recommandation :

Que le gouvernement instaure des mesures fiscales qui encouragent les entreprises à augmenter leur participation au financement de la culture.

Conclusion

En tant que moteurs économiques, les régions métropolitaines du pays contribuent plus que jamais auparavant à la prospérité du Canada. Dans le contexte mondial actuel d'une économie basée sur le savoir et l'innovation, cette position est appelée à devenir encore plus importante.

Face à cette réalité, il faut par-dessus tout éviter de voir le développement des régions métropolitaines en opposition avec celui des autres régions du pays et de penser que la prospérité des premières détourne des ressources destinées au développement des secondes, bien au contraire. Le Canada en entier a intérêt à ce que ses moteurs économiques tournent à plein régime et, par conséquent, a intérêt à fournir les outils nécessaires à leur plein développement. Montréal est indéniablement un grand avantage pour le Canada, un avantage que le gouvernement du Canada doit développer.

C'est dans cette optique que la Chambre a présenté non seulement les attentes de ses membres quant au prochain budget, mais a également formulé des propositions susceptibles d'améliorer la performance économique des régions métropolitaines et, par le fait même, du Canada tout entier. C'est dans ce même esprit constructif que la Chambre tient à souligner au gouvernement sa disponibilité à collaborer avec lui pour poser des gestes concrets et nécessaires au développement de l'économie montréalaise.